

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2023

P JL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 113

présenté par

M. de Courson, M. Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani,
M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher,
M. Saint-Huile et Mme Youssouffa

ARTICLE 10**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 1, supprimer le mot :

« exceptionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article prévoit des surprimes pour les collectivités qui fournissent un effort particulier dans le traitement des demandes de titres.

De même, le PLF pour 2024 prévoit en son article 58 une nouvelle répartition de la dotation pour les titres et portera cette dernière à 100 M€ en 2024.

Le groupe LIOT avait plusieurs fois alerté le Gouvernement sur la nécessité de réduire les délais pour obtenir une CNI ou un passeport :

- dans le cadre des projets de loi de finances pour 2023 et pour 2024, Charles de Courson avait formulé plusieurs recommandations en ce sens en tant que rapporteur spécial pour la mission « AGTE » ;
- Guy Bricout avait saisi le ministre de l'Intérieur lors d'une QAG en juillet 2023

Dès lors, le présent amendement entend pérenniser les majorations de DTS prévues par l'article 10 de la loi de finances de fin de gestion pour 2023.

Le gage sur les tabacs est proposé afin de respecter les règles de la recevabilité financière. Les signataires du présent amendement ne souhaitent pas que cette taxe additionnelle sur les tabacs soit créée et demandent au Gouvernement de lever le gage.